

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 353/2022

A LA FIRME SOCOPROS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 016/S/PM/CGIG/2018, conclu avec la Cellule de Gestion des Immeubles du Gouvernement « CGIG », pour un montant total hors taxe de Dollars Américains cent trente-et-un mille huit cent quatre-vingt- six, cinquante-trois centimes (USD 131 886,53) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit USD 923,21 (Dollars Américains neuf cent vingt-trois, vingt-et-un centimes).

Fait à Kinshasa, le 23/11/2022.

Pour servir et valloir en ce qui de droit

Directeur Administratif et Financier
Big LUSALEMVO TUTALA



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i